



Acte rendu exécutoire par :
- Télétransmission
en sous-préfecture le :

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13/11/2023**

Délibération n° : DE_2023_081

Nombre de membres : 19

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Le 13/11/2023 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 07/11/2023

Secrétaire de séance : Henri REYNAUD

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE F. COUTURIER, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : J. FOURNEL (pouvoir à N. BIDET).

OBJET : Tarif et durée des concessions et des concessions pour cavurne

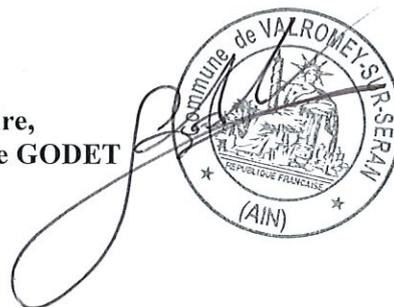
Madame Le Maire expose au conseil municipal que suite à la délibération du 5 décembre 2022 remettant à jour la durée et le tarif des concessions et colombariums des cimetières, il a été rajouté la proposition de concessions pour cavurnes qu'il convient de délibérer aux tarifs et durées ci-après :

DUREE/TARIF	CONCESSIONS		COLOMBARIUMS		CONCESSIONS POUR CAVURNES
	2 m ²	4m ²	2 urnes	4 urnes	1m ²
15 ans	150€	300€	500€	800€	80€
30 ans	250€	500€	750€	1200€	130€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour des durées et tarifs des offres proposées dans les cimetières.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs aux cimetières.

Le maire,
Pauline GODET



Fait et délibéré le 13 novembre 2023
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.